Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251204-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-04
Domaine d'intervention : 7.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Budget annexe de lotissement « Résidence Jeanne BOHEC » : décision modificative

En vue de la clôture du budget annexe « Résidence Jeanne BOHEC », il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

Il est constaté que certains postes ont été surestimés au moment de la préparation budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article	Intitulé	Montant en euros
605	Achat de matériel, équipement et travaux	- 16 545
Total 011		- **16 545**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article	Intitulé	Montant en euros
65822	Reversement de l'excédent vers le budget principal	16 545
Total 65		**16 545**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251204-DE

Soit :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à réduite	
Chapitre 011	-16 545
Crédits à ouvrir	
Chapitre 65	16 545
TOTAL	**0**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2025-04-12 du 10 avril 2025 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement « Résidence Jeanne BOHEC » ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget annexe 2025 « Résidence Jeanne BOHEC » ;

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal LINCOT, adjoint au maire :

VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE